



MDP

DECISION N° 466

LOCATIONS

Résiliation appartement n°8 35 rue des Jardins Fleuris

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail de location en date du 14 octobre 2021, passé entre la Commune et [REDACTED] pour la location de l'appartement n°8 35 rue Des Jardins Fleuris,

Vu le courrier du 5 novembre 2025, par lequel l'intéressée fait part de son intention de libérer cet appartement,

Le Maire,

DECIDE

- de mettre fin au bail du 14 octobre 2021 à compter du 5 février 2026,

Pompey, le 6 novembre 2025

Le Maire,

Laurent TROGRLIC



Publié notifié le	13/11/25
Transmis à la Préfecture le
Reçu en Préfecture le
Rendu compte au Conseil le	15/12/25